

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

04/10/2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 4 octobre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :**

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
  - 8.2 Lecture des compteurs d'eau
  - 8.3 Fermeture du chemin de la traverse – période de dégel
  - 8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
  - 8.5 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes
9. **SERVICE D'URBANISME**
  - 9.1 Rapport des permis
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
  - 10.1 Adoption du budget de la R.A.R.C.
  - 10.2 Adoption du budget de la RIPI Louis-Aimé-Massue
  - 10.3 Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de signalisation d'arrêt sur la route 239 (montée Sainte-Victoire) à l'intersection de la route 235 (rang Thiersant)
  - 10.4 Télébec – ligne téléphonique pour le télécopieur
  - 10.5 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 10 et libération partielle de la retenue
  - 10.6 Soumission reçue pour la vente de biens municipaux usagés

11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
  12. **VARIA OUVERT :**
  - 12.1 Ô Chalet Aimé Massue Loisirs familiaux intergénérationnels - Suivi
  13. Période de questions
  14. Levée de la séance
- 

164-10-21

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

165-10-21

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 septembre 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

166-10-21

## **5. APPROBATION DES COMPTES**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 au montant de 396 593,28 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 au montant de 396 593,28 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de septembre.

### **6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, remercie les membres du conseil qui étaient présents lors de la pendaison de crémaillère de la bibliothèque.

## **7. CORRESPONDANCE**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 4 octobre 2021).

## **8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 a été remis aux élus pour information.

167-10-21

### **8.2 LECTURE DES COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

Que l'inspecteur municipal effectue la lecture des compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé au cours de la dernière semaine du mois d'octobre, soit du 25 au 29 octobre 2021. Un avis sera publié dans le Bulletin municipal, édition du mois d'octobre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

168-10-21

### **8.3 FERMETURE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE – PÉRIODE DE DÉGEL**

Considérant que la municipalité désire préserver l'état actuel du chemin de la Traverse.

Considérant qu'il y a lieu d'installer des jerseys de béton à l'entrée du chemin ainsi qu'à la limite de la municipalité au début de la période de dégel.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De procéder à la fermeture du chemin de la Traverse, et ce, dès le début de la période de dégel et d'en aviser la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

169-10-21

### **8.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPACE) – REDDITION DE COMPTES**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a

approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Patrick Boisselle, appuyée par Patrick Godin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé approuve les dépenses d'un montant de 87 139,63\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

170-10-21

#### **8.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPAES) – REDDITION DE COMPTES**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Martin Berger, appuyée par Jacques Desrosiers, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé approuve les dépenses d'un montant de 87 139,63\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais

inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, pour un montant subventionné de 50 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **9. SERVICE D'URBANISME**

#### **9.1 RAPPORT DES PERMIS**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique sept (7) permis ont été émis pour la période de septembre 2021.

### **10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

171-10-21

#### **10.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA R.A.R.C.**

Considérant que selon l'article 603 du *Code municipal*, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remise aux membres du Conseil municipal.

Considérant que le budget a été adopté par les directeurs de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre le 16 septembre 2021.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé adopte le budget 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au montant de 1 418 128\$. La quote-part de la municipalité pour l'année 2022 est de 19 504 \$ ainsi que 7 453\$ pour le remplacement des membranes à l'usine de Saint-Denis.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

172-10-21

#### **10.2 ADOPTION DU BUDGET DE LA RIPI LOUIS-AIMÉ-MASSUE**

Considérant que selon l'article 603 du *Code municipal*, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue a été remise aux membres du Conseil municipal.

Considérant que le budget a été adopté par les directeurs de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue le 20 septembre 2021.

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé, adopte le budget 2022 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue au montant de 259 797 \$. La quote-part générale de la municipalité pour l'année 2022 est de 59 894,10\$ et de 6 810,00\$ pour le véhicule.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

173-10-21

#### **10.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE SIGNALISATION D'ARRÊT SUR LA ROUTE 239 (MONTÉE SAINTE-VICTOIRE) À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 235 (RANG THIERSANT)**

Considérant que la route 239 (montée Sainte-Victoire) et la route 235 (rang

Thiersant) sont des voies de circulation provinciale sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Considérant que la route 239 est une voie de circulation importante qui relie la route 235 à l'autoroute 30 et qui engendre une circulation accrue de véhicules et plus particulièrement de véhicules lourds;

Considérant que plusieurs accidents mortels et avec blessés graves sont survenus au cours des dernières années à cette intersection;

Considérant que plusieurs autobus scolaires empruntent cette route;

Considérant que la configuration de la route jumelée à l'éblouissement causé par le soleil réduit la visibilité et augmente les risques d'accident;

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

De demander au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux d'arrêt sur la route 239 (montée Sainte-Victoire), à l'intersection de la route 235 (rang Thiersant) afin de sécuriser cette intersection.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

174-10-21

#### **10.4 TÉLÉBEC – LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR LE TÉLÉCOPIEUR**

Considérant que le contrat de service Centrex qui a été conclu en décembre 2016 avec Télébec viendra à échéance le 10 décembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit contrat, car une seule ligne téléphonique est conservée pour le télécopieur;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des différentes options proposées par Télébec;

Considérant qu'il y a des frais de migration de 73,50\$ pour transférer vers une ligne régulière;

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé :

- Ne renouvèle pas le contrat de service Centrex tel qu'il est offert actuellement;
- Procède à la migration de la ligne téléphonique vers une ligne régulière;
- Enlève l'inscription annuaire supplémentaire;
- Retire les frais d'accès au réseau;
- Assume les frais de migration de 73,50\$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-331.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

175-10-21

#### **10.5 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 10 POUR LA LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE**

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 10 pour la libération partielle de la retenue concernant les travaux de construction du Centre de services, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher au montant de 89 031,67\$ taxes incluses;

Considérant sa recommandation de paiement;

Considérant que des honoraires professionnels supplémentaires totalisant 4 500\$ ont été acquittés dû à la mauvaise gestion de l'entrepreneur;

En conséquence,

Il est unanimement résolu

De procéder au paiement du décompte n° 10 pour la libération partielle de la retenue pour les travaux de construction du Centre de services au montant de 84 531,67 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Ledit

paiement étant conditionnel à la réception de tout document requis pour libérer le paiement, notamment les quittances finales. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

176-10-21

**10.6 SOUMISSION REÇUE POUR LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS**

Considérant qu'une demande de soumission pour la vente des trois (3) tables de conseil a été publiée dans le bulletin municipal du mois de septembre 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

Berchmans Dubé                    3 tables            20\$/ch.            =            60 \$

En conséquence,  
Il est unanimement résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte l'offre déposée par M. Berchmans Dubé au montant de 60\$;

Les tables sont vendues tel que vues, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

D'informer M. Dubé qu'il dispose de dix (10) jours après l'adjudication pour payer et venir récupérer les tables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

**12. VARIA OUVERT**

177-10-21

**12.1 Ô CHALET AIMÉ MASSUE LOISIRS FAMILIAUX INTERGÉNÉRATIONNELS – SUIVI**

Considérant la résolution numéro 142-08-21 portant sur l'administration de « Ô Chalet Aimé-Massue Loisirs familiaux intergénérationnels »;

Considérant la réception de la résolution de « Ô Chalet Aimé-Massue Loisirs familiaux intergénérationnels » datée du 16 septembre 2021;

Considérant que cette résolution mentionne qu'une rencontre serait convoquée avec le conseil de la municipalité de Massueville afin de discuter de leur proposition de transférer l'organisme et ses actifs directement à la municipalité de Massueville;

Considérant que l'avenir d'Ô Chalet Aimé-Massue est important pour les membres du conseil municipal de Saint-Aimé;

En conséquence,  
Il est unanimement résolu

De demander aux membres du comité Ô Chalet Aimé-Massue un suivi suite à leur rencontre avec les membres du conseil du Village de Massueville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

NIL

178-10-21

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Berger propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h48.

---

Denis Benoît  
Maire

---

Karine Lussier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Benoît